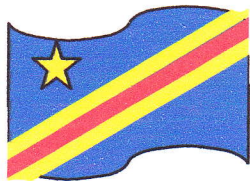


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE



SECRETARIAT GENERAL

AUTORISATION PROVISOIRE
N° MIN. RST/S.G/...180.../...014.../ 2007.

En vertu des dispositions de l'Arrêté Ministériel N° RST/CAB.MIN/0018/94 du 13 janvier 1994 fixant les modalités scientifiques et technologiques des organismes privés et des chercheurs indépendants ;

Vu la demande d'agrément introduite par :

Nom et post-nom : KANKWENDA MBAYA JUSTIN

Qualité : CHERCHEUR

Nationalité : CONGOLAISE

En faveur des activités scientifiques et technologiques de :
INSTITUT CONGOLAIS DE RECHERCHE EN DEVELOPPEMENT ET ETUDES

Organisme : STRATEGIQUES (ICREDES)

- Avenue : KALONJI N° 17
- Commune/ Territoire : MONT-NGAFULA QUARTIER NGAFANI
- Ville : KINSHASA

Vu le formulaire d'identification n° 002 du 2007

Avec l'avis favorable du Directeur à la coordination de Recherche, en attendant L'Agrément, l'Organisation : Institut Congolais de Recherche en Développement et Etudes Stratégiques (ICREDES) est provisoirement autorisée à effectuer des activités de recherche scientifique et technologique dans le respect de la loi et de l'ordre public.



Fait à Kinshasa, le 13...02...2007.

LE SECRÉTAIRE GENERAL
NSIALA MIAKA MAKENGO